

Nomenclatures 2008
NAF rév. 2 - CPF rév. 2

Section I
Division 55

Cette division comprend :

- la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs. Elle comprend également la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de longue durée destinés à des étudiants, à des travailleurs, etc. Certaines unités peuvent proposer seulement un hébergement et d'autres une offre combinée comprenant hébergement, repas et/ou installations récréatives

Cette division ne comprend pas :

- les activités liées à la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de longue durée à titre de résidence principale, dans des appartements généralement loués sur une base mensuelle ou annuelle, classées dans les activités immobilières (section L)

55.1 HÔTELS ET HÉBERGEMENT SIMILAIRE**55.10 Hôtels et hébergement similaire****55.10Z Hôtels et hébergement similaire****Cette sous-classe comprend :**

- la mise à disposition d'un lieu d'hébergement (hôtels et hébergement similaire), généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, pour un séjour de courte durée. L'offre comprend la fourniture d'un hébergement meublé dans des chambres ou des suites. Elle propose obligatoirement un service quotidien des lits et de nettoyage de la chambre. Cette offre peut comprendre également une gamme d'autres services tels que repas et boissons, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires

Cette sous-classe comprend aussi :

- les services de centres ou villages de vacances avec service de chambre

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle (cf. 68)

Produits associés : 55.10.10

55.2 HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRE HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE**55.20 Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée****55.20Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée**

Cette sous-classe comprend la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou chalets isolés. Lorsque des services supplémentaires sont proposés, ils sont d'un niveau minimal.

Cette sous-classe comprend :

- les maisons de vacances pour enfants et autres
- les appartements et pavillons de vacances
- les maisons familiales de vacances sans service de chambre quotidien
- les auberges de jeunesse et les refuges de montagne

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'hébergement avec service quotidien des lits et nettoyage de la chambre (cf. 55.10Z)
- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle (cf. 68)

Produits associés : 55.20.11, 55.20.12, 55.20.19

55.1 HÔTELLERIE ET HÉBERGEMENT SIMILAIRE**55.10 Hôtellerie et hébergement similaire****55.10.1 Hébergement hôtelier en chambre ou unité d'habitation, avec entretien quotidien (à l'exclusion des biens en multipropriété)****55.10.10 Hébergement hôtelier en chambre ou unité d'habitation, avec entretien quotidien (à l'exclusion des biens en multipropriété)**

CC : - services d'hébergement en chambres ou unités d'habitation avec un nettoyage quotidien et d'autres services, destinés à des personnes se trouvant en dehors de leur lieu de résidence, par exemple dans des hôtels, hôtels de tourisme, motels, hôtels à appartements et établissements similaires, fournis généralement sur une base journalière ou hebdomadaire

55.2 HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRES SERVICES D'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE**55.20 Hébergement touristique et autres services d'hébergement de courte durée****55.20.1 Hébergement touristique et autres services d'hébergement de courte durée****55.20.11 Hébergement en chambre ou unité d'habitation, en auberges de jeunesse ou chalets**

CC : - services d'hébergement en chambres ou unités d'habitation dans des auberges de jeunesse, refuges de montagne et chalets, ne comprenant pas ou très peu de services de nettoyage

55.20.12 Hébergement en chambre ou unité d'habitation, dans un immeuble en multipropriété

CC : - services d'hébergement dans des immeubles en multipropriété pour des personnes se trouvant en dehors de leur lieu de résidence habituel

55.20.19 Autres services d'hébergement en chambre ou unité d'habitation, sans entretien quotidien

CC : - services d'hébergement en chambres ou unités d'habitation avec des services de nettoyage assurés moins d'une fois par jour, par exemple dans des maisons et appartements de vacances et des pavillons, pour des personnes se trouvant en dehors de leur lieu de résidence habituel, fournis généralement sur une base journalière ou hebdomadaire

55.3 TERRAINS DE CAMPING ET PARCS POUR CARAVANES OU VÉHICULES DE LOISIRS

55.30 Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

55.30Z *Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs*

Cette sous-classe comprend :

- la mise à disposition de lieux d'hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs et des camps de chasse et de pêche pour des séjours de courte durée
- la mise à disposition d'installations et d'espaces destinés aux véhicules de loisirs

Cette sous-classe comprend aussi :

- les services d'hébergement proposés par les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les refuges et cabanes de montagne (cf. 55.20Z)

Produits associés : 55.30.11, 55.30.12

55.9 AUTRES HÉBERGEMENTS

55.90 Autres hébergements

55.90Z *Autres hébergements*

Cette sous-classe comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement temporaire ou à long terme dans des chambres individuelles ou pour plusieurs personnes, des résidences pour étudiants, des foyers pour travailleurs migrants (saisonniers), etc.

Cette sous-classe comprend :

- les résidences d'étudiants
- les internats
- les foyers pour travailleurs
- les chambres meublées et les pensions de famille
- les voitures-lits

Produits associés : 55.90.11, 55.90.12, 55.90.13, 55.90.19

55.3 SERVICES DES TERRAINS DE CAMPING ET PARCS POUR CARAVANES ET VÉHICULES DE LOISIRS

55.30 Services des terrains de camping et parcs pour caravanes et véhicules de loisirs

55.30.1 Services des terrains de camping et parcs pour caravanes et véhicules de loisirs

55.30.11 Services des terrains de camping

CC : - mise à disposition d'espaces destinés à des véhicules de loisirs ou à des tentes, pour des personnes se trouvant en dehors de leur lieu de résidence, fournis généralement sur une base journalière ou hebdomadaire

CA : - mise à disposition d'espaces dans des abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage

NC : - *refuges de montagne, cabanes et auberges de jeunesse (55.20.11)*

55.30.12 Services des parcs pour caravanes et véhicules de loisirs

CC : - fourniture d'un hébergement, combinée à des services de restauration, de loisirs ou de formation dans le cadre d'une offre "tout compris", dans un camp destiné à des adultes, des adolescents ou des enfants

55.9 AUTRES SERVICES D'HÉBERGEMENT

55.90 Autres services d'hébergement

55.90.1 Autres services d'hébergement

55.90.11 Services d'hébergement en chambre ou unité d'habitation pour étudiants, en résidences universitaires ou internats

CC : - services d'hébergement en chambres ou unités d'habitation pour des étudiants, dans des résidences universitaires ou des internats rattachés à des établissements scolaires ou universitaires

NC : - *mise à disposition de chambres ou d'unités d'habitation dans des résidences universitaires pour des participants à une conférence ou des visiteurs pendant les vacances (52.20.19)*

55.90.12 Services d'hébergement en chambre ou unité d'habitation pour travailleurs, en foyers ou camps de travailleurs

CC : - services d'hébergement pour des travailleurs dans des foyers ou camps de travailleurs, généralement à court terme ou sur une base saisonnière

55.90.13 Services des voitures-lits et couchettes et services similaires dans d'autres moyens de transport

55.90.19 Autres services d'hébergement n.c.a.

CC : - services d'hébergement en chambres ou unités d'habitation pour des résidents semi-permanents dans des meublés, des pensions de famille et des clubs de vacances

NC : - *auberges de jeunesse (55.20.11)*

- *résidences universitaires et internats scolaires (55.90.11)*